



Négligence envers les enfants

Un intrus dans la famille : la consommation abusive de drogue ou d'alcool¹

Micheline Mayer, Chantal Lavergne et Rosanna Baraldi

La négligence envers les enfants est la situation la plus fréquente, la plus complexe et la plus lourde de tous les mauvais traitements signalés aux services de protection de la jeunesse. La consommation abusive de drogue ou d'alcool d'un des parents, et encore plus celle des deux parents, augmente la gravité de la situation et contribue à créer un environnement néfaste pour l'enfant.

Près de la moitié des enfants négligés connus des services de protection de la jeunesse du Québec sont touchés par la consommation abusive de drogue ou d'alcool des parents.

L'ampleur insoupçonnée

Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse du Québec (ÉIQ)² a examiné la présence de consommation excessive d'alcool ou de drogues illégales chez les parents des enfants dont le signalement a été retenu pour négligence durant l'automne 1998.

- La consommation abusive de drogue ou d'alcool est le deuxième facteur en importance qui différencie les enfants négligés des autres enfants signalés aux services de protection de la jeunesse; le premier facteur étant le jeune âge des enfants.
- 45 % des enfants pour lesquels le signalement de négligence s'est révélé fondé vivent dans une famille aux prises avec la consommation abusive de drogue ou d'alcool.
 - Pour 41,7 % des familles, la situation de négligence envers les enfants coexiste avec la consommation abusive de drogue ou d'alcool et la présence de violence conjugale.
 - Pour 32,2 % des familles, la situation de négligence envers les enfants coexiste avec la consommation abusive de drogue ou d'alcool et la présence d'activités criminalisées.
 - Pour 31,3 % des familles, la situation de négligence envers les enfants coexiste avec la consommation abusive de drogue ou d'alcool ainsi qu'avec la présence de problèmes de santé mentale.

- Lorsque les chercheuses comparent les enfants négligés vivant dans des familles où la consommation abusive de drogue ou d'alcool a été repérée à des enfants négligés vivant dans des familles où ce type de problème n'a pas été observé, elles constatent que ces enfants :
 - sont plus nombreux à avoir eu un signalement antérieur retenu
 - sont plus nombreux à avoir vécu une prise en charge antérieure par les centres jeunesse
 - subissent la situation de négligence depuis au moins six mois
 - sont plus souvent évalués par les intervenants comme présentant un développement compromis
 - sont plus souvent référés vers un placement.

Des familles marquées par les coups durs

Les familles vivent dans un univers marqué par les difficultés et les épreuves : pauvreté, violence conjugale, isolement, criminalité, troubles de santé mentale. La consommation abusive de drogue ou d'alcool n'est donc pas la cause directe de la négligence envers les enfants. Elle contribue toutefois à altérer les capacités des parents à prendre soin de leurs enfants.

Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

Référence suggérée : Mayer, M., Lavergne, C., & Baraldi, R. (2004). *Un intrus dans la famille : la consommation abusive de drogue ou d'alcool et la négligence envers les enfants*. Feuillelet d'information CEPB #14F. Montréal, QC, Canada: Université de Montréal et Institut pour le développement social des jeunes.

Le CEPB est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par Santé Canada. Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants est également financé par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.



Ce feuillelet d'information peut être téléchargé à www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets

-
- 1 Ce feuillelet est tiré d'un article scientifique révisé par les pairs, Mayer, M., Lavergne, C., Guyon, L., Gemme, E., Trocmé, N. & Girard, M. (Sous presse). Toxicomanie parentale et négligence envers les enfants : les révélations de l'Étude d'Incidence Québécoise (ÉIQ). À paraître dans L. Guyon, S. Brochu & M. Landry (Eds), *Jeunesse et toxicomanies : bilan des connaissances et des recherches québécoises sur l'usage et l'abus de substances chez les jeunes et leurs familles*. Québec, QC, Canada : Presses de l'Université Laval, collection toxicomanies.
 - 2 Tourigny, M., Jacob, M., Poirier, M.-A., Julien, A. et Doray, A. (sous presse). Les décisions prises en contexte de protection de la jeunesse au Québec : facteurs associés et différences régionales. Montréal : Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP). Le rapport de l'ÉIQ est distribué par le Centre jeunesse de Montréal, téléphone : 514-896-3396, site Internet : www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/bibliotheque/pdf/bon_commande.pdf

